

Communiqué de presse

Le 17 décembre 2020, à Paris

OPHELIE LABELLE (CGT) ELUE PRESIDENTE DE L'ANFH

Le Conseil d'administration de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) a procédé, ce mercredi 16 décembre, à l'élection de sa nouvelle Présidente pour l'année 2021. C'est la composante CGT qui assurera la présidence en 2021, en la personne d'Ophélie Labelle. Ophélie Labelle succède ainsi à Eric Guyader (FHF), Président en 2020.



Représentante de la Fédération Santé et Action Sociale de la Confédération Générale du Travail (CGT), Ophélie Labelle est préparatrice en pharmacie hospitalière au Centre Hospitalier de Perpignan et était, en 2020, vice-présidente de l'ANFH Occitanie. Elle siège au Conseil d'Administration de l'ANFH depuis 2012 et est membre du Bureau National depuis janvier 2019.

« La période que nous vivons nous a montré, plus que jamais, l'importance d'avoir des professionnels de la fonction publique hospitalière formés et qualifiés. L'ANFH continue d'apporter des réponses aux enjeux nouveaux qui se présentent pour les agents et les établissements qu'elle accompagne. Je suis honorée de la confiance qui m'a été accordée pour poursuivre le déploiement du projet stratégique 2020-2023. » **Ophélie Labelle, Présidente de l'ANFH**

Monsieur Eric Guyader (FHF) assurera pour sa part le rôle de vice-Président de l'ANFH. Le bureau sera par ailleurs complété de Céline Blondiaux (CFDT), d'Agnès Lyda-Truffier (FHF), d'Olivier Rastouil (FHF) et de Gilles Manchon (FO).

L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation

professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 838,7 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes.